

CONSEIL DE L'EUROPE

Conférence Plénière des OING

Vendredi 27 janvier 2017

Ouverture de la session : Directrice Générale de la Démocratie. Débat thématique "La société d'information". Points forts de la session. Rencontre avec le Président de l'Assemblée parlementaire. Rencontre avec la société civile turque de Strasbourg. Combattre la radicalisation et les formes d'extrémisme. Situation des ONG dans les États membres.

- en Pologne
- en Allemagne
- en Hongrie

1-Ouverture de la session plénière

Snezana Samardzic-Markovic, Directrice Générale de la Démocratie (DGII), souligne la nécessité de faire entendre la voix de la société civile en Europe aujourd'hui.

Il y a 40 ans, en 1977, Commission de Liaison est devenue la Conférence Plénière des OING et siège régulièrement en tant que structure permanente du Conseil de l'Europe.

En 40 ans, la Conférence a particulièrement évolué à la fois dans ses structures internes et dans ses relations avec les autres organes du Conseil de l'Europe – particulièrement sous la direction de la Présidente Anna RURKA, en améliorant quantitativement et la qualitativement les échanges et la coopération avec les autres organes, tout spécialement avec le Comité des Ministres.

« A l'origine pour veiller à la diversité des expressions citoyennes au sein de notre Organisation », la Conférence a dorénavant vocation à encourager la participation accrue des citoyens et protection renforcée des libertés d'association, de réunion et d'expression et à appeler l'Europe à défendre avec force l'engagement social et civique ainsi que les militants.

Aujourd'hui la société civile doit faire face à un défi important en raison de la montée du populisme, en Europe. On déplore une tendance croissante, dans certaines régions européennes, à la stigmatisation, à la diabolisation, voire à l'incrimination du type d'action qu'ont toujours mené les ONG au nom de la société : encourager une gouvernance responsable, réunir des informations sur les abus de pouvoir et les violations des droits, aider et défendre les plus vulnérables et proposer de nouvelles politiques ou des solutions alternatives aux problèmes de société.

Même dans des environnements favorables, la société civile et les ONG sont limitées dans leur accès aux financements, aux médias publics ou à l'espace public. Les législations pesantes ou restrictives, l'usage inefficace de la technologie et bien d'autres obstacles s'opposent à leur participation pleine et entière.

La Direction de la Démocratie milite en faveur de l'intégration et du respect des groupes les plus vulnérables ou sous-représentés (handicapés, personnes LGTB, enfants et adolescents, Rom, minorités nationales) ; elle encourage l'adoption de règles de bonne gouvernance au niveau local et œuvre pour la tenue d'élections, le développement de Cités interculturelles et la mise en place de politiques environnementales, éducatives et culturelles ; elle assure aussi le suivi de la mise en œuvre des obligations contractées par les États membres au titre de différentes conventions et organise à l'échelle mondiale, de vastes débats ouverts dans le cadre du Forum mondial pour la Démocratie.

La société civile et les ONG jouent un rôle déterminant dans toutes ces actions. La Conférence des OING doit relever d'importants défis :

- Continuer à améliorer la qualité et la quantité et la représentativité de la Conférence aux travaux du Conseil de l'Europe auprès du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Congrès, du Commissaire aux droits de l'homme, du Secrétariat ;

- Elargir la coopération de la Conférence dans tous les secteurs d'intervention du Conseil de l'Europe, en particulier dans la DGII et à contribuer ainsi à renforcer la participation des citoyens au processus démocratique et à la gouvernance politique, sociale et économique de nos sociétés ;
- Consolider les liens entre la Conférence et les États en tant que porte-voix de la société civile en Europe.

2- Débat thématique « La société d'information – « Quelles avancées et quelles menaces pour les autorités publiques et les ONGs »

La société d'information basée sur la liberté d'expression (Art 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme) et sur le droit à l'information (Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STCE 205) contribue au développement de la démocratie basée sur la transparence publique, d'une société pluraliste et informée, d'une société dans laquelle chaque individu a droit d'informer et à être informé pour exercer son pouvoir démocratique dans la prise de décisions politiques. La société informée peut devenir menaçante pour le pouvoir en place, surtout si ce dernier ne souhaite pas prendre des engagements en faveur de la transparence des décisions publiques.

A travers le développement des technologies numériques, les informations semblent être accessibles et transmises beaucoup plus rapidement. Cependant, nous ne mesurons toujours pas la manière dont les médias sociaux façonnent notre vision du monde, orientent nos choix politiques et économiques et les modes de notre participation à l'espace public. Nous sommes parfois victimes d'une illusion numérique qui nous fait croire que nous fonctionnons dans une société ouverte.

L'industrie d'information numérique est devenue une source de revenus et de pouvoir à travers des banques de données et des algorithmes permettant de filtrer et déterminer l'information que nous recevons. Comment donc pouvoir orienter nos choix pour que les informations enrichissent notre vision du monde ? Le monde de l'éducation est-il aujourd'hui préparé pour apprendre et promouvoir une pensée critique ?

A qui profitent aujourd'hui nos données privées ? Disposons-nous de toute l'information nécessaire pour signer un consentement éclairé ? La surveillance massive, légitimée par les lois sur le renseignement, visant à lutter contre le terrorisme, menace nos droits à la vie privée. La sécurité et la protection de la vie privée sont-elles réconciliables ?

Dans ce contexte, le rôle des lanceurs d'alerte (individus ou ONG) s'accroît (Amnesty International), est inestimable. Les ONG et les journalistes sont également victimes de l'espionnage ou de piratage. Des logiciels libres comme par exemple (Tor USB, Crypto cat ou Telegram) permettent de crypter les informations. Ce dont nous avons le plus besoin, ce sont les garanties que les gouvernements et les autorités publiques mettent en place pour respecter les libertés fondamentales de chacun.

Ambassadrice JUREVICIENE Présidente du Groupe des Rapporteurs sur la Démocratie (GR-DEM) du Comité des Ministres.

Elle confirme que le sujet du débat est au cœur des préoccupations actuelles en mentionnant la conférence sur la liberté d'expression en ligne en avril 2017 à Chypre. Les instruments développés dans le cadre de la stratégie sur la gouvernance internet devraient permettre d'appliquer les mêmes droits « online » que hors ligne.

Normes et outils élaborés par le Conseil de l'Europe : stratégie pour la gouvernance de l'internet (2016-2019) et Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet

Silvia GRUNDMANN Cheffe de la Division médias et internet – direction de la société d'information et de l'action contre la criminalité (DG I). En cas d'adoption, les États membres sont tenus de respecter les recommandations :

- La stratégie concernant la gouvernance internet (2016-2019) « Démocratie, droits de l'homme et l'État de droit dans le monde numérique »

- Le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet contient :
 - des recommandations classiques aux États membres
 - un guide à l'attention des citoyens
 - un rapport explicatif, genèse (« pourquoi et comment »)

Le CDMSI étudie la situation dans les 47 États membres et s'efforce de soutenir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe.

Alexander SEGER Chef de la Division de la Cybercriminalité.

La cybercriminalité est une menace contre les Droits de l'Homme et l'État de droit. Il est urgent de trouver des preuves de conspiration visant les attentats et éviter que plus d'enfants ne soient abusés.

- La Convention de Budapest sur la cybercriminalité est un outil de ratification ; c'est le premier traité de droit international sur les infractions commises via Internet. Coopération avec les États-Unis, le Sénégal, l'île Maurice, le Japon, le Canada, la République Dominicaine.
- Le Comité évalue la mise en œuvre du traité et examine de nouvelles solutions et comment la police peut avoir accès au cloud.

Mise en perspective par Sébastien FANTI, Avocat au Barreau valaisan (Suisse), élu au poste de Préposé à la protection des données et à la transparence du canton du Valais.

Il est membre de l'Union internationale des avocats, OING ayant le statut participatif au Conseil de l'Europe et active dans un réseau d'avocats qui s'occupe de technologies avancées et d'internet.

Il est en faveur de l'éducation numérique des enfants et pour l'intégration de l'éducation à la robotique dans la vie quotidienne. Pour lui, il est temps de changer, de définir clairement ce que nous acceptons et ce qui est inadmissible. Nous ne devons pas rester à la merci des géants (Google, Microsoft et autres). Il faut essayer d'être pragmatique et protéger les droits des citoyens, mais également être vigilants et développer des réflexes de protection.

- Modifier les processus d'apprentissage compatible à ce que sera notre futur. Nous ne savons pas où va s'arrêter le développement technologique ;
- Ne devrait-on pas instaurer des e-procureurs qui pourraient être saisis « online » des plaintes et faire les rappels à la loi ?
- Les règles arrivent trop tard et nous ne devons pas attendre que quelque chose se passe mal pour agir

Le temps est venu pour le Conseil de l'Europe et les ONG qu'ils initient le changement des pratiques nécessaires pour éviter l'absence d'intégration à une société numérique qui, pour l'heure, génère des élites mais néglige ses membres les plus vulnérables.

Nouvelles technologies, « privacy » et surveillance – perspective de l'organisation des droits de l'Homme

Jedrzej NIKLAS Fondation PANOPTYKON (Pologne) dédiée aux aspects droits de l'Homme en lien avec le numérique.

La technologie a deux facettes :

- Elle peut contribuer à soutenir/protéger les droits de l'homme
- Elle peut avoir l'effet négatif de la surveillance. Nous sommes contrôlés et catégorisés de plus en plus par de grandes firmes. Au début, surtout des raisons commerciales, mais de plus en plus pour des raisons de « sécurité publique », sous prétexte de « risk management ».

Les algorithmes utilisés prennent des décisions sur nos vies. Cependant les algorithmes peuvent se tromper. Nous devons nous engager pour une protection des données éthiques.

Mise en perspective avec les travaux menés au sein de la Conférence des OING par Didier SCHRETTER – chargé de mission sur la communication et représentant de la Conférence des OING au Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) du Conseil de l'Europe.

La société civile doit faire les constats nécessaires et défendre avec détermination ses droits à la vie privée et à la liberté d'expression.

3- Points forts de la session

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe a rassemblé quelque 300 délégués d'OING, experts, parlementaires et représentants permanents des pays membres du Conseil de l'Europe, pour discuter de plusieurs grands sujets de préoccupation actuels:

- la protection de la liberté d'expression et d'association en Turquie suite au coup d'état manqué du 15 juillet 2016 ;
- la situation des ONG dans les pays membres du Conseil de l'Europe à un moment où l'espace de la société civile rétrécit ;
- la régulation de l'activité des multinationales pour un meilleur respect des droits de l'homme et du développement local ;
- la surveillance des avocats, la nécessité de normes protégeant la confidentialité des clients ;
- la société d'information – quelles avancées et quelles menaces pour les autorités publiques et les ONG ? ».

Parmi les autres sujets discutés au sein des commissions, mentionnons «l'éducation à la citoyenneté démocratique active - son impact dans la lutte contre la radicalisation» avec la participation du Premier Adjoint au Maire de Molenbeek et «Démocratie: transparence et partenariats durables à travers l'*Open government partnership* (OGP) ».

3- Rencontre avec le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le 27 janvier 2017, la Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Mme Anna Rurka, a rencontré le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Pedro Agramunt. Suite à sa lettre du 23 janvier, Mme Rurka a exprimé la préoccupation de la Conférence des OING quant à la situation de la société civile et des prisonniers politiques en Azerbaïdjan. Elle a également soulevé la question des allégations de corruption au sein de l'Assemblée et a informé le Président de l'APCE que la Conférence des OING considère des façons d'améliorer son propre cadre de prévention de la corruption.

4- Combattre la radicalisation et les formes d'extrémisme qui conduisent au terrorisme

La Présidente de la Conférence des OING s'est rendue, le 7 décembre, à Molenbeek-Saint Jean, Forest et Schaerbeek avec un membre du Bureau de la Conférence pour s'entretenir avec les représentants des autorités locales, les représentants des différentes communautés religieuses et culturelles pour voir comment la société civile européenne, en particulier la Conférence des OING pouvaient les aider dans leurs initiatives pour prévenir la radicalisation et aussi celles pour souligner les avantages des différentes cultures de vivre ensemble à Bruxelles.

Cette première visite avait pour but d'écouter l'expérience des différents acteurs, de comprendre les réactions dans les instants qui ont suivi les attaques et de découvrir les actions de prévention développées dans la ville pour combattre la radicalisation et les formes d'extrémisme qui conduisent à la radicalisation.

5- Rapport à la suite de la rencontre entre la Conférence des OING et des représentants de la société civile turque à Strasbourg 1-2 décembre 2016

A la suite de la tentative du coup d'état en Turquie, Anna Rurka, la Présidente de la Conférence des OING, a invité les ONG turques pour un échange de vue informel.

La discussion a porté sur :

- La liberté d'expression, l'accès à l'information et la liberté des medias
- Les droits de l'Homme et les droits civils – Plaidoyer et Défenseurs
- Accès à la justice
- L'éducation & les enseignants, les écoles, les affaires, les services sociaux
- La société civile et la participation dans la prise de décision.

Le résultat de cette réunion servira de base pour de futures discussions avec les autorités turques et les ONGs sur la situation de la société civile en Turquie et sa future coopération avec la Conférence des OINGs.

6- Situation des ONGs dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

A)-Visite de la Conférence des OING en Pologne 1-2 juin 2016

La Présidente de la Conférence des OING a rencontré les ONG polonaises et les autorités publiques à Varsovie pour échanger sur la participation des ONG dans la prise de décisions.

Le discrédit de « certaines » ONG dans l'opinion publique continue. Maintenant, ce n'est pas seulement les LGTB ou les ONG des droits de l'Homme qui sont ciblées, mais celles qui ont pour cible le développement de la démocratie et le troisième secteur et leur chef.

Dorénavant, la Conférence recommande avec insistance aux autorités gouvernementales de prendre une position claire et forte contre le discours de haine dont sont victimes certaines ONG et leurs membres, de même que certaines personnes individuellement. La Conférence souligne que l'égalité de traitement des associations concerne aussi leur accès au financement public. Les raisons pour refuser ou accorder un financement doivent être fondées et respectueuses du pluralisme et des opinions politiques des ONG.

Nous recommandons aux **ONG internationales** de la Conférence des OING de :

- Renforcer une action collective pour garantir la liberté d'association et le respect des lignes directrices de la Commission de Venise ADHIR sur la Liberté d'Association
- Renforcer des actions pour accroître l'indépendance des ONG vis-à-vis de tout parti politique et du financement par des autorités publiques
- Faciliter l'accès à l'information a un niveau international et de valoriser les initiatives constructives des citoyens.

B)- Visite de la Conférence des OINGs en Allemagne 25-26 octobre 2016

La mission d'enquête à Berlin était organisée en étroite collaboration avec Bundesnetzwerk Bürgerschaftliches Engagement (BBE) – Le Réseau National de la Société Civile et la représentation diplomatique de l'Allemagne au Conseil de l'Europe.

L'enquête portait sur la participation des ONG dans la prise de décisions et, dans le contexte allemand sur la question de l'intégration des réfugiés. « Par-dessus-tout, nous désirons féliciter la société civile et les autorités publiques pour leur mobilisation dans cette crise migratoire... L'intégration des migrants est un long processus qui requiert la solidarité d'un chacun. Ce principe doit être d'autant plus souligné à un moment où se lèvent le racisme et le discours de haine contre les réfugiés et les migrants et deviennent une menace sérieuse pour la démocratie, l'état de droit et les droits de l'Homme, et une menace grave contre les ONG qui les accompagnent quotidiennement.

Dans le contexte allemand marqué par les principes de subsidiarité, le corporatisme et le fédéralisme, la collaboration entre les autorités publiques et les organisations non-gouvernementales est une longue tradition. La légitimité est donnée aux grandes organisations faïtières qui, par conséquent ne résolvent pas tout. Les plus petites organisations d'observateurs et de services ainsi que les initiatives des citoyens jouent un rôle important et méritent une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien pour garantir leur pérennité. Leur influence dans la prise de décision et leur inter-action avec les autorités publiques semblent faibles au niveau fédéral.

« Sur le plan des politiques de réfugiés, nous invitons les autorités à renforcer les possibilités légales et formelles qui faciliteraient une participation active des réfugiés eux-mêmes dans leur propre processus d'intégration. « Le principe de base devrait être : Rien pour nous – rien sans nous !

C)- Visite de la Conférence des OING à Budapest 21-22 novembre 2016

La mission d'enquête avait pour but d'évaluer la participation de la société civile dans la prise de décision et de renforcer les relations entre les ONG nationales dans les États membres. Cette enquête a été rendue possible grâce au soutien logistique de Transvanilla – l'ONG d'une communauté, défendant les intérêts des personnes transgenres, d'un genre non conforme, et inter sexes (TGNl) en Hongrie. La représentation diplomatique de la Hongrie au Conseil de l'Europe a fourni son aide pour les rencontres avec les autorités publiques.

« Nous avons noté plusieurs initiatives positives, notamment sur le processus en cours pour simplifier l'enregistrement des nouvelles ONG. Nous avons aussi apprécié la Table Ronde des Droits de l'Homme et les groupes de travail thématiques du Ministère de la Justice.....Nous avons aussi pris note que les autorités prendront les mesures nécessaires pour revitaliser et intensifier les travaux de plusieurs de ces groupes....

La liberté d'association ne se limite pas à la création et à l'enregistrement d'ONG mais englobe la liberté de fonctionner et de mener leurs activités....Les ONG doivent être libre de solliciter et de recevoir un financement – en liquide ou en sorte de donations – non seulement de la part des pouvoirs publics de leur propre état mais aussi de donateurs institutionnels ou individuels, d'un autre état ou d'agences multilatérales »(CM/Rec (2007)14. Nous accueillons l'information que le gouvernement hongrois ne prévoit pas de mesures visant de classer les ONG bénéficiant d'un financement étranger sous le statut « d'agent étranger », ce qui provoquerait suspicion et division dans la société civile ou non. »

« En ce temps de crise, une politique anti-discrimination et mise en vigueur devrait être prioritaire pour contrer la rhétorique discriminatoire, populiste et nationaliste. La Hongrie, étant donné sa situation et son manque actuel de lois anti-immigration, a la possibilité de jouer un rôle positif dans l'accès des réfugiés aux droits de l'Homme incluant un traitement humain, la sécurité et le respect des besoins de base...Nous nous réjouissons du fait que des organisations internationalement reconnues pour les droits de l'Homme puissent surveiller la situation et assister les réfugiés, spécialement la situation des réfugiés en zones de transit, ce qui réclame des mesures spéciales de protection. Nous invitons les autorités publiques de faire davantage confiance à l'expertise des ONG dans ce domaine.

7- La Conférence a adopté les textes suivants

[CONF/PLE\(2017\)RES1](#)

Résolution : 'Protéger les libertés d'association et d'expression en Turquie dans le contexte de l'état d'urgence'

[CONF/PLE\(2017\)REC1](#)

Recommandation : 'Surveillance des avocats : la nécessité de normes garantissant le secret professionnel'

[CONF/PLE\(2017\)DEC1](#)

Soutien à la lettre du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe concernant le projet de loi sur la dépenalisation de certaines formes de violence domestique en Fédération de Russie

[CONF/PLE\(2017\)DEC2](#)

Déclaration : 'La Charte sociale européenne au cœur du dialogue entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (Processus de Turin)'

[Feuille de route relative à la migration 2017-2018](#)

Brigitte LE GOUIS,
Représentante UEF
Joëlle HAEUSSER,
Suppléante